

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Var-des-dechets-toxiques-dans-la-nature.html>

TRIBUNE Citoyenne

Var : des déchets toxiques dans la nature

- Planète - Contribution Ecologique -



Date de mise en ligne : mardi 4 juin 2013

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Le Var est le théâtre d'une pollution éhontée. La situation prend un tour dramatique, menaçant directement la santé de ses habitants. Mais à l'heure actuelle, rien n'indique que la situation évoluera en faveur de l'environnement et de la santé publique. La situation que l'on connaît dans cette région magnifique étant révoltante, Frédéric Mullier, varois de coeur et d'adoption depuis des années, à la demande d'amis témoins des événements relatés, s'est proposé pour rédiger et diffuser leur petite "enquête" sur les activités de la région. Tous espèrent maintenant une prise en compte des enjeux pour protéger ce qui reste de leur environnement immédiat.

Nous ne sommes pas à Naples, où l'industrie du traitement des déchets a été complètement phagocytée par la mafia locale, mais dans le Var, au sud-est de la France. Dans ce département, la pollution due aux déchets dangereux se répand dans les campagnes, les décharges sauvages se multiplient aux alentours des villes et les sociétés chargées du retraitement opèrent de façon complètement irresponsable. Voici le portrait sinistre d'un département qui semble ne plus savoir quoi faire de ses déchets.

Le problème des décharges illégales...

D'après l'association Environnement Méditerranée (EnviMed), il y aurait dans le Var pas moins de 37 décharges illégales contre seulement quatre décharges légales. Ces sites non autorisés servent à l'amoncellement de produits en tout genre et comblent la demande de retraitement dans ce département. Aussi ont-ils quelques points communs des plus surprenants. Ces décharges appartiennent en effet souvent à des particuliers qui offrent à des sociétés de venir y déposer en vrac leurs déchets en échange d'une rémunération jusqu'à 5 fois inférieure au coût de la prise en charge de ces matériaux dans les filières de traitement légales. Ces sites se trouvent par ailleurs le plus souvent dans des zones peu fréquentées, loin des centres-villes et souvent au coeur même d'espaces naturels protégés.

On en trouve un exemple à Beausset. Aux alentours de ce village varois, on trouve « *la déballe* », l'une de ces innombrables décharges illégales tenues par des propriétaires terriens peu scrupuleux. « *Ça fait dix ans qu'on y va (...). On a couvert des montagnes là-bas [...]. On a jeté de tout... du béton, du plastique, des bidons d'huile* », expliquent les chauffeurs de camion que l'on envoie déverser des déchets dans cet endroit et dont les propos sont rapportés par la presse. Ces travailleurs désabusés dévoilent ainsi la méthode utilisée par ces propriétaires terriens pour combler des pans entiers de relief vallonné. Au prix d'une érosion et d'une pollution continue des sols et des cours d'eau.

D'après l'Observatoire du Tourisme Varois, le Var est la seconde destination touristique française après Paris ; cette activité lui apporte un revenu considérable et vital. Mais dans la balance économique et environnementale varoise se trouve aujourd'hui l'un des actifs les plus précieux de ce département : son image. À terme en effet, le maintien de l'attractivité touristique du département ne saurait être garanti sans une protection rigoureuse de ses espaces naturels, de son patrimoine environnemental, mais aussi et surtout de sa qualité de vie. Or aujourd'hui, la pollution menace directement ces atouts. Et le Var a du chemin à faire pour renouer avec des standards durables de gestion des déchets, car le problème ne se limite pas aux décharges illégales.



... Et celui des décharges légales

L'insuffisance patente d'infrastructures de traitement des déchets dans le Var n'incite guère les exploitants de décharges légales à pratiquer des tarifs particulièrement attractifs, ni même à démontrer beaucoup de sérieux pour entretenir leur affaire. Dans ses articles, la presse régionale se fait régulièrement l'écho des malversations perpétrées par ces prestataires au professionnalisme douteux. Fin 2011, Var Matin retraçait l'historique d'une condamnation d'une filiale du Groupe Pizzorno Environnement par le tribunal correctionnel de Draguignan. La société SMA, l'exploitant de la décharge de Bagnols-en-Forêt, a ainsi été contrainte de payer une amende de plus d'un million d'euros pour avoir emmagasiné pendant une dizaine d'années du mâchefer dans une décharge équipée pour ne recevoir que des déchets inertes. Le mâchefer, déchet toxique issu de la destruction de matériel électronique, a ainsi pollué pendant une dizaine d'années les sols de la commune de Bagnols-en-Forêt pendant que SMA s'enrichissait d'un commerce qu'elle prenait soin de cacher aux plus hautes autorités locales.

Sanctions alourdies requises à Aix contre le groupe Pizzorno

L'avocat général a demandé à la cour d'appel de porter de 800 à 1500€ chacune des amendes infligées pour la gestion irrégulière de la décharge de Bagnols-en-Forêt

Hier devant la septième chambre correctionnelle de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, l'avocat général a demandé, contre deux sociétés du groupe Pizzorno, des amendes encore plus fortes que celles infligées en premier ressort par le tribunal correctionnel de Draguignan. La cour était saisie en appel d'un jugement du 15 décembre 2011, qui avait condamné le Groupe Pizzorno environnement (GPE) et la Société moderne d'assainissement (SMA), personnes morales, chacune à plus de 500000€ d'amendes et de contraventions cumulées. Les faits reprochés concernaient le déversement non autorisé, sur la décharge de Bagnols-en-Forêt, de 87000 tonnes de mâchefers de l'usine d'incinération d'Antibes, ainsi que de boues de stations d'épuration. Ils visaient également la pollution d'un cours d'eau voisin, par des « jus de pou-belle » riches en arsenic. La cour a mis son arrêt en délibéré au 10 juin prochain.

Déchets indésirables ou matériau utile ?

Les débats se sont notamment centrés sur le qualificatif à donner aux mâchefers, résidus de combustion de l'usine d'incinération d'Antibes, apportés à la décharge



Pendant quatre ans, la décharge de Bagnols-en-Forêt avait reçu les résidus de combustion de l'usine d'incinération d'Antibes. (Photo doc)

de Bagnols-en-Forêt entre 2004 et novembre 2007.

Pour M^r Guy Lissandro, avocat de la commune de Bagnols, partie civile, il s'agit de déchets qui ne pouvaient être déversés sans traitement dans cette installation, d'autant plus qu'ils provenaient d'une commune située en dehors du département du Var. Il a stigmatisé le manque de contrôle sur ces apports du SMIDEEV, le syndicat intercommunal bénéficiaire des arrêtés préfectoraux et ministériels d'autorisation d'exploitation. Pour l'avocat de la SMA, ces mâchefers pouvaient être utilisés dans la décharge, au même titre que de

la terre, comme matériau de recouvrement des couches de déchets, selon une circulaire datant de 1980.

Plus de 900000€ pour chaque société

« On a tordu délibérément le cou aux règles pour optimiser la profitabilité », a lancé l'avocat général. Ces agissements ont été commis au préjudice de nos concitoyens et de la société. Quelles que soient les qualifications reconnues (délit ou contravention), il s'agit bien du procès de la pollution des sites. »

L'avocat général a demandé à la cour de confirmer le jugement du tribunal correction-

nel de Draguignan. Des amendes contraventionnelles de 800€ avaient été infligées aux deux sociétés. Il a demandé à la cour de « porter ces 623 contraventions à 1500€ chacune, pour leur conserver une valeur symbolique ».

Outre ces 934000€ d'amendes requis contre chacune des deux sociétés, l'avocat général a également demandé la confirmation de la condamnation à plus de 10000€ d'amende de l'ex-directeur en charge des activités du groupe Pizzorno, qui avait une délégation de pouvoir de Francis Pizzorno. De confirmer aussi le délit de faux reproché à la Société va-

roise de traitement des déchets (SOVATRAM), également membre du groupe, et de la condamner à 15000€ d'amende.

La «défausse» sur le SMIDEEV

La défense a fait bloc pour plaider la relaxe, au motif que les sociétés n'avaient fait qu'exécuter leur contrat de délégataires du service public. Et que s'il y avait un responsable à chercher, il fallait se tourner du côté de l'exploitant en titre, à savoir le SMIDEEV.

La cour s'est donnée un peu plus d'un mois pour trancher.

G. D.

UDVN 83 - Les Déchets Du Var Sanctions alourdies pour Pizzorno - Extrait de Var matin du 30-05-2013

Les réactions à cette affaire furent vives à l'époque. « Dans ce dossier, les personnes en cause ont fait n'importe quoi », commentait alors Raymond Léost, chargé des affaires juridiques de France Nature Environnement. Mais la FNE le sait : « cet exemple de délinquance environnementale n'est malheureusement pas un cas isolé ». Une autre décharge varoise est devenue le thème d'un feuilleton médiatique depuis plusieurs années déjà. Il s'agit du site de Balançon qui se trouve au coeur de la commune du Cannet-des-Maures et de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures. Il y a quelques années, les installations de cette décharge ont été jugées non conformes et responsables de la pollution des sols et cours d'eau avoisinants. En 2010, le site a été condamné pour avoir continué l'exploitation de ces installations. En 2012, une nouvelle condamnation frappait la décharge qui avait continué, et même intensifié ses activités en acceptant d'accueillir les ordures de 120 communes varoises. Pendant ce temps, la situation de la décharge du Balançon n'avait pas évolué d'un iota : comme le constatait Paul Garcia, président d'Éthique Environnement, « l'exploitant de la décharge bafoue les règles élémentaires de protection ». Cet exploitant n'est autre que... Pizzorno Environnement lui-même.



Le Var croule sous les déchets de chantiers - LE MONDE

Les prestataires désignés par les pouvoirs publics aussi charrient leurs lots de secrets inavouables. Ainsi les déchets de toutes provenances contribuent à intoxiquer le Var et ses paysages, à la vue de l'ensemble de ses habitants décontenancés. La situation du territoire est catastrophique, et pourtant rien n'est entrepris pour réguler sérieusement cette situation ; ni par la Ministre de l'écologie Delphine Batho, ni par Laurent Cayrel, fraîchement nommé Préfet du Var. Ni-même, à sa décharge (sans mauvais jeu de mots !), par ses prédécesseurs. C'est à croire qu'il ne serait donc pas nécessaire de s'inquiéter de la pollution et de ses conséquences sanitaires, environnementales et touristiques. Oui, mais en laissant faire, ce département est en train d'hypothéquer une partie significative de son avenir. Au grand dam des Varois, que l'on aura pris soin de maintenir dans l'ignorance.